

PAR COURRIEL

Québec, le 4 juillet 2017

Monsieur Guy Laliberté
Ville de Québec
2000, boulevard Lebourgneuf, 2^e étage
Québec (Québec) G2K 0B8

**Objet : Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard
Wilfrid-Hamel, à Québec et L'Ancienne-Lorette**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici 48 h, soit le 7 juillet prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions ou demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Lynda Carrier pour Maxandre Guay-Lachance

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j (1)

1. Les murs anti-crue seraient conçus pour résister structurellement au passage d'une crue de récurrence 1 000 ans en climat futur (PR3.2, p.13).
 - a. Veuillez préciser quel serait le débit de la rivière lors d'un tel évènement (une crue de récurrence 1 000 ans).
 - b. À partir de quel débit dans la rivière au moins une partie du mur anti-crue, dans les quatre kilomètres du projet, serait sollicitée ?
 - c. Quelle est la probabilité que le mur anti-crue cède sous la pression d'un débit dans la rivière compris entre celui de la réponse en b) et celui de la réponse en a), malgré le fait qu'il soit censé résister à de telles pressions ? Précisez la provenance de cette information.

2. Au moment de produire les réponses aux questions 49 et 50 posées par le MDDELCC (PR3.2, p.97 à 102), lesquelles abordent l'impact du projet sur le risque d'inondation de la rivière Saint-Charles, la reconstruction des ponts de l'Accueil et Hamel *est* (Maison-O'Neil) n'étaient pas prévue dans le projet, ni la construction des murs anti-crue en aval de l'autoroute Henri-IV. Or, les ponts de l'Accueil et Hamel *est* constituent des contraintes hydrauliques importantes à l'écoulement de la rivière Lorette et les murs anti-crue ajoutés en aval de l'autoroute permettront de canaliser la rivière Lorette jusqu'à son embouchure avec la rivière Saint-Charles.
 - a. Quel sera l'effet de la reconstruction du pont de l'Accueil et de l'ajout des murs anti-crue en aval de l'autoroute Henri-IV sur les cotes de crue et la cartographie des zones à risque d'inondation de la rivière Saint-Charles, en particulier dans le secteur Duberger-Les Saules ?
 - b. Advenant la reconstruction du Hamel *est* afin d'en augmenter la capacité hydraulique, quel serait l'effet combiné des travaux décrits en a) et de la reconstruction du pont Hamel *est* sur les cotes de crue la cartographie des zones à risque d'inondation de la rivière Saint-Charles, en particulier dans le secteur Duberger-Les Saules, et le long de la rivière Lorette ?